



Naissance d'un enfant en Slovénie de parents non mariés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Original de l'acte de naissance en format international** de l'enfant - *rojstni list na mednarodnem obrazcu*
daté de moins de 6 mois
- Copie certifiée conforme de la reconnaissance de paternité** - *izjava o očetovstvu*
datée de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil :

- Original de l'acte de naissance en format international** - *rojstni list na mednarodnem obrazcu*
daté de moins de 6 mois
- Original du certificat d'état civil** - *potrdilo o samskem stanu*
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- Original de la confirmation de domicile** - *potrdilo o stalnem prebivaliscu*
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

- En cas de divorce :

Copie certifiée conforme de l'acte notarié de dissolution du mariage avec mention de l'entrée en force

notarski zapis o sporazuma o razezi zakonske zveze s potrdilom o pravomocnosti in izvrsljivosti
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

ou

Copie certifiée conforme du jugement de dissolution du mariage avec mention de l'entrée en force

sodba sodisca o razvezi zakonske zveze s potrdilom o pravomocnosti in izvrsljivosti
daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle

- En cas de veuvage :

Original de l'acte de décès en format international du conjoint décédé - *izpisek iz maticneg registra o smrti na mednarodnem obrazcu*

daté de moins de 6 mois

- Copie d'un document d'identité valide

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

Légalisation

Les documents qui ne sont pas émis en format international, doivent être légalisés et apostillés par l'autorité compétente :

Okrožno sodišče: https://assets.hcch.net/upload/auth12dc_si.pdf

Ministrstvo za pravosodje: http://www.hcch.net/index_de.php?act=authorities.details&aid=344)

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.